



LES CLÉS DU PLAN D'ACTION

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

ANR

L'ESSENTIEL EN 5 QUESTIONS

POUR QUOI ?

Feuille de route de l'agence pour l'année à venir, le Plan d'Action décrit les actions et appels à projets proposés par l'ANR pour l'exercice budgétaire suivant. Sa finalité est d'**offrir une visibilité générale sur l'offre de financement proposée par l'agence.**

POUR QUI ?

L'ensemble des communautés scientifiques, du public et du privé (notamment PME et TPE).

AVEC QUI ?

Pour le constituer, l'ANR sollicite chaque année des propositions de la part des Alliances de recherche – Aviesan, Athena, AllEnvi, Ancre et Allistene – ainsi que du CNRS. L'agence consulte également les Comités de Pilotage Scientifique de Défis (CPSD), pour un retour d'expérience sur la campagne de l'année précédente. Enfin, dans sa partie consacrée aux défis sociétaux, le Plan d'Action de l'ANR intègre les orientations prioritaires de recherche de notre pays définies dans le document SNR (Stratégie nationale de recherche). Sur cette base, le plan d'action est établi en concertation avec le ministère chargé de la Recherche.

DANS QUEL CADRE ?

Le Plan d'Action de l'ANR s'inscrit dans le cadre fixé par l'Agenda stratégique pour la recherche, le transfert et l'innovation "France Europe 2020" et la Stratégie nationale de recherche (SNR).

COMMENT ?

L'**appel à projets générique** (rectangle grisé sur le schéma ci-contre) **permet de mutualiser la majorité des actions** de chaque composante. Il est décrit dans un document spécifique qui détaille les modalités de soumission et le processus de sélection.

Les instruments de financement non proposés dans l'appel à projets générique font l'objet d'appels à projets distincts.

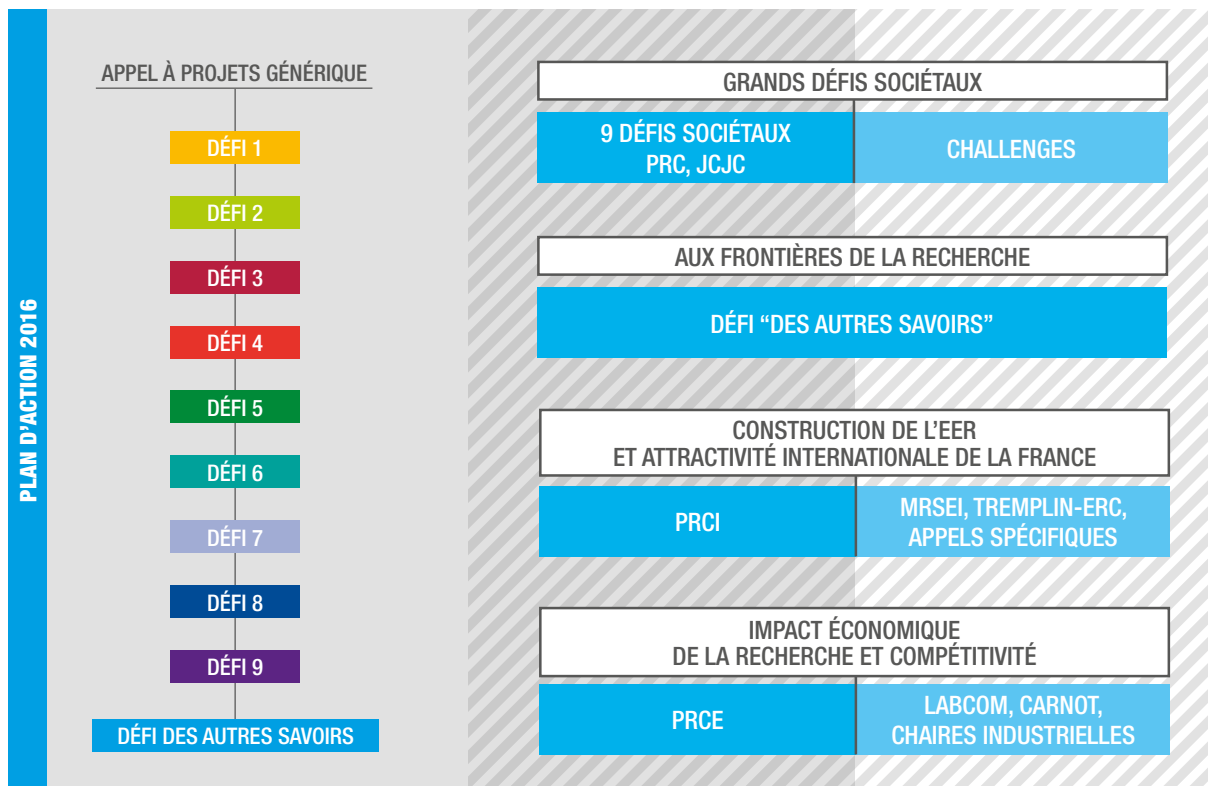
Les modalités de soumission et de sélection de chaque appel à projets sont décrites dans les textes de chacun d'entre eux.

Au moment de soumettre un projet, les chercheurs devront choisir l'instrument de financement qui servira au mieux les objectifs scientifiques et les besoins de leur projet.



QUATRE COMPOSANTES

Le Plan d'Action est structuré en quatre composantes transversales qui font chacune l'objet d'un budget spécifique. Chaque composante propose des instruments de financement dédiés. Chaque instrument de financement a sa propre raison d'être, des effets attendus spécifiques et des caractéristiques distinctes en termes de sélection et de suivi.



LES NOUVEAUTÉS DE L'ÉDITION 2017

DES MOMENTS DE PUBLICATION DISTINCTS POUR LE PLAN D'ACTION ET DE L'APPEL GÉNÉRIQUE 2017

Pour détacher le stratégique de l'opérationnel et ainsi offrir une meilleure lisibilité à la communauté scientifique, l'ANR a opté pour une modification du planning de publication de son Plan d'Action 2017 et de l'appel à projets générique. Ce dernier a été publié début septembre 2016. Le site de soumission ouvrira quant à lui fin septembre 2016. Ces adaptations permettent d'être en meilleure cohérence avec le calendrier universitaire.

ÉLARGISSEMENT DE L'INSTRUMENT JEUNES CHERCHEUSES/JEUNES CHERCHEURS

L'instrument JCJC permet aux porteurs de projets de développer des travaux sur une thématique propre. Il favorise la prise de responsabilité et la capacité d'innovation scientifique. Dans le cadre du Plan d'Action 2017, cet instrument de financement est désormais ouvert aux porteurs non-titulaires. De ce fait et afin d'assurer une meilleure cohérence entre les différents instruments, le programme Accueil de Chercheur de Haut Niveau (ACHN) est supprimé. Sa finalité est en partie reprise grâce aux nouvelles modalités de JCJC et à la création de T-ERC.

CRÉATION D'UN NOUVEL INSTRUMENT DÉDIÉ À PRÉPARER UNE CANDIDATURE À L'ERC

Un nouveau programme baptisé Tremplin-ERC (T-ERC) est créé. Il vise à permettre à des jeunes chercheurs français ou étrangers rattachés à un organisme public de recherche français de soumettre une nouvelle candidature à une proposition European Research Council (ERC) à l'appel "Starting grants" ou "Consolidator grants" et ce avec de meilleures chances de succès.



L'APPEL À PROJETS GÉNÉRIQUE

Mutualisant une grande partie des actions de chaque composante, l'appel à projets générique est le plus important en volume des appels à projets prévus dans le Plan d'Action de l'ANR. Il concerne les défis sociétaux et le défi "des autres savoirs".

Les instruments de financement pouvant être mobilisés dans ce cadre concernent :

- les projets de recherche collaborative qu'ils soient menés dans un cadre national ou international (**PRC** et **PRCI** respectivement) ou qu'ils présentent une ouverture vers le monde de l'entreprise (**PRCE**),
- les projets de recherche individuelle portés par des jeunes chercheuses ou des jeunes chercheurs (**JCJC**).

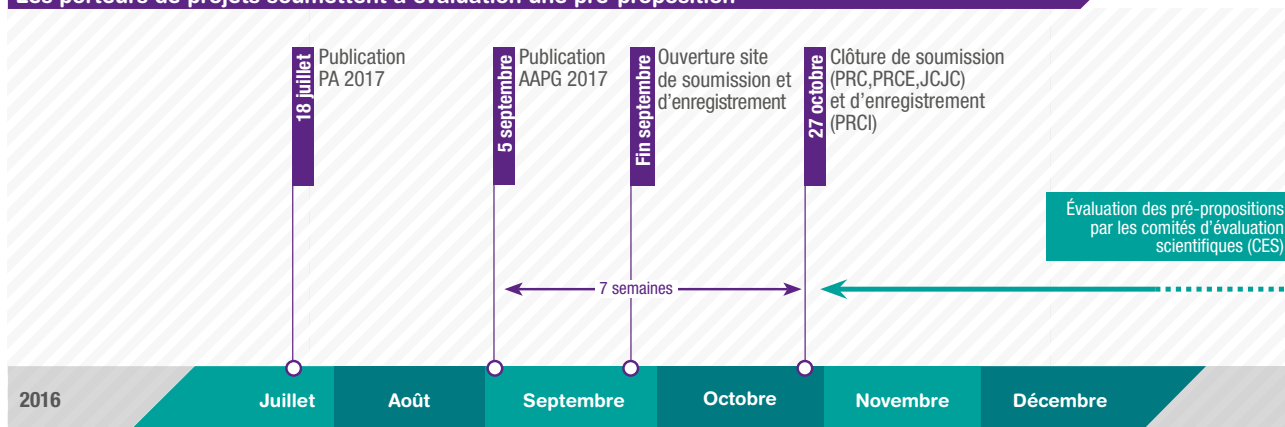
À SAVOIR !

L'appel à projets générique est ouvert depuis le 5 septembre 2016. La date limite de soumission des pré-propositions (instruments PRC, PRCE et JCJC) est fixée au 27 octobre 2016, 13h (heure de Paris). Les porteurs de projets souhaitant proposer un PRCI doivent également enregistrer leurs projets d'ici cette date.

LE PROCESSUS DE SÉLECTION MIS EN ŒUVRE PAR L'ANR

ÉTAPE 1

Les porteurs de projets soumettent à évaluation une pré-proposition



ÉTAPE 2

Les porteurs sélectionnés à l'issue de la première étape élaborent une proposition détaillée

